République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 septembre 2026

Séance ordinaire du **08 septembre 2026** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 11
Absent(s) : 4
Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. BENTZ Hervé, Maire
Secrétaire de séance : Mme OFFENBURGER Céline

Date de convocation : 1er septembre 2026

Membres présents : Mesdames et Messieurs : BENTZ Hervé - GRUBER Robin - JEAN Howard LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - OFFENBURGER Céline - OHANINA Patrick - RINN Olivier - SAETTEL Christiane - URBAN Dorothée - VEIT Anthony

Absent(s) excusé(s) : Mrs MOSCHLER Vincent - URBAN Denis - Mmes GRAUFEL Mélanie et JELINSKI Clara

10.Hôtel d'entreprises

10 B - Avenant au bail de location du local n° 1

M. le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un local professionnel situé 2, rue du Stade, Local n° 1 de l'Hôtel d'Entreprises, actuellement loué à la SCM FONTANA-LERCHER, en vertu du bail
consenti le 11 décembre 2024 pour une durée de trois années allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, pour l'exploitation d'un cabinet de kinésithérapie.
Par courriel du 27 août 2026, Mmes LERCHER et FONTANA ont informé la commune de la modification de la structure juridique de leur SCM, matérialisée par l'intégration d'une nouvel associé en la personne de M. Alexis LEHMANN.

Afin de régulariser la situation , il convient de signer un avenant au bail initial.

Le projet d'avenant prévoit notamment :
- L'intégration de M. Alexis LEHMANN en qualité de nouvel associé co-obligé ;
- La SCM FONTANA-LERCHER devient la SCM FONTANA-LERCHER-LEHMANN;
- Le maintien de l'ensemble des autres clauses, conditions et charges du bail initial, y compris le montant du loyer actuel.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de l'avenant n° 01 au bail commercial initial du 11 décembre 2024 concernant le local n° 1 de l'Hôtel d'Entreprises situé 2, rue du Stade ;

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant à intervenir avec la SCM FONTANA-LERCHER-LEHMANN ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Mme OFFENBURGER Céline.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 22 septembre 2026
Le Maire,
M. Hervé BENTZ.

MAIRIE D'INNENHEIM 67 - Bas-Rhin

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20260908-CM0809202610BRE-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 23 SEP. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20260908-CM0809202610BRE-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026